



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 6500

## Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fait que l'assemblée générale de la fédération mosellane du troisième âge a constaté que les services de soins à domicile en faveur des personnes âgées ne couvrent pas l'intégralité du territoire du département de la Moselle. De plus, il apparaît que pratiquement tous les services existants sont saturés ; ils sont donc amenés à refuser de nouvelles prises en charge par manque de personnel, faute d'attribution de postes d'intervenants. Les personnes âgées à domicile ne pouvant ainsi avoir recours à ces services efficaces éprouvent de grandes difficultés se traduisant parfois par des accueils en établissements qui auraient pu être évités. Or une réelle prise en charge des besoins correspond au souhait des personnes âgées et, en cette période de chômage, il serait souhaitable de débloquer les dotations nécessaires en matière de postes budgétaires. Il est en particulier indispensable que des mesures soient prises pour le bon fonctionnement du service des soins infirmiers à domicile. Il lui demande en conséquence si une concertation avec les services compétents et la collectivité départementale concernée ne devrait pas être engagée au plus tôt afin d'apporter une solution satisfaisante à ce problème.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Louis Masson](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6500

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 novembre 1997, page 4143

**Question retirée le :** 22 décembre 1997 (Fin de mandat)